

Collaboration spéciale

Le Parlement et la démocratie : l'impact des technologies de l'information et des communications

Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont transformé tous les aspects de la vie du monde industrialisé. Elles ont changé nos façons de communiquer, de créer et de partager les connaissances et de nous organiser et, fait plus important encore, elles ont augmenté énormément la vitesse du changement. Songeons au rythme auquel nous créons du savoir.

Entre 1500 av. J.C. et 1945, la somme mondiale des connaissances a doublé trois fois. Depuis 1945, elle aurait doublé environ 14 fois. Certaines des plus grandes entreprises du monde n'existaient pas il y a trente ans. Certaines des plus solides et des plus florissantes il y a trente ans ont disparu.

Il n'est pas étonnant que l'État et le Parlement soient affectés par ces changements. Ce sont des organisations informationnelles archétypiques, et pourtant, au lieu d'être rehaussées par ces changements phénoménaux, elles ont en ont été diminuées. Les principaux mouvements de réforme de l'État au cours des trente dernières années ont visé à lui retirer des services. Chaque fois que les pressions en faveur du changement se sont fait sentir dans un secteur, la réponse institutionnelle a été de « privatiser ». Cette mesure a peut-être répondu au besoin immédiat, mais elle a permis à l'État d'échapper à une réelle réforme des institutions.

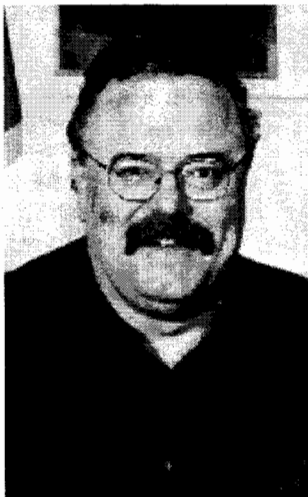
Au Parlement, la situation est à peu près la même. Plus le changement s'accélère, plus la demande de réactions rapides s'accroît. Au fil du temps, la réponse institutionnelle a consisté à transférer le pouvoir du législatif à l'exécutif. Les projets de loi sont assortis de dispositions qui permettent de prendre des mesures

par règlement au lieu qu'elles soient définies par voie législative. Les services publics sont de plus en plus soustraits au droit de regard du Parlement. On modifie la procédure afin d'accélérer l'adoption des projets de loi. L'attribution du temps, procédure qui n'existait pas avant 1972, est devenue monnaie courante. La télévision, autre forme de TIC, a pour effet d'intéresser le public moins au Parlement qu'au conseil des ministres et finalement au chef, moins aux débats qu'aux conflits, ce qui pousse inéluctablement le centre à resserrer son contrôle afin de pouvoir gérer un environnement plus chaotique.

Voici la question qu'il faut maintenant nous poser : Les outils (les TIC) qui ont créé les problèmes permettront-ils de les résoudre? J'ai beau vouloir répondre par un OUI retentissant, je suis contraint par l'expérience à la prudence. Les changements provoqués par les TIC sont ni linéaires ni progressifs. Ils sont le résultat d'un processus toujours recommencé d'usage, d'examen et de rajustement. La notion d'« organisation apprenante » a surgi pour décrire une organisation rapide et flexible qui se réexamine constamment afin de s'adapter à un environnement en évolution permanente.

La question devient alors la suivante : Un corps délibératif comme le Parlement peut-il devenir une organisation apprenante et, dans l'affirmative, devrait-il le faire? Voici quelques éléments de réponse. Les TIC sont dotées de

deux grandes capacités : celle de rassembler d'énormes quantités de données et d'en tirer des informations et celle de raccorder ces informations à un réseau multipolaire à échelle quadratique, Internet. Ce faisant, elles rompent les « monopoles du savoir » traditionnels qui, inévitablement, se créent dans de grandes organisations complexes. Nous tendons à concevoir les TIC en



Reg Alcock, député

termes de communication, de fourniture de services en ligne par l'automatisation ou de diffusion de plus d'information à la population. Ce qui fait la force réelle des TIC, cependant, c'est qu'elles permettent l'émergence et l'appui d'un État plus transparent, plus comptable et plus participatif. En structurant et en encadrant l'information publique, elles permettent aux citoyens et à leurs représentants de faire des choix en connaissance de cause.

Depuis ses débuts, le Parlement a notamment eu pour mission de contrôler les impôts et les dépenses, non pas seulement pour faire des observations, mais pour autoriser ou interdire telle ou telle mesure. Plus l'État a grandi et s'est complexifié, plus les députés ont eu du mal à obtenir une vue d'ensemble de son organisation. L'information est conservée sur une diversité de supports, il est difficile de mettre en relation les activités semblables que mènent différents ministères et tout cela se déroule dans une culture du secret qui, bien qu'elle ait toujours existé, s'est grandement amplifiée par suite de la complexité croissante de l'environnement de l'information.

En insistant sur une information plus cohérente, le Parlement sera mieux en mesure à la fois d'exercer son droit de regard et de permettre aux députés d'associer vraiment les citoyens aux grandes décisions. Mais ce n'est pas tout. Les relations entre l'État, le Parlement et les citoyens forment un seul et même système. Un changement apporté à un aspect du système a nécessairement des répercussions ailleurs.

Les TIC vont permettre aux députés comme aux citoyens de voter électroniquement. Dans les deux cas, deux conditions doivent être réunies. Il faut pouvoir authentifier l'identité des votants et transmettre l'information par une voie protégée. Une fois ces conditions réunies, deux grandes tendances peuvent se manifester.

D'abord, la possibilité de voter en ligne va réduire énormément les frais, d'où la possibilité de multiplier les référendums et de transférer peu à peu la balance du pouvoir du Parlement aux

citoyens. Au lieu de voter une fois tous les quatre ans, les citoyens vont pouvoir se faire entendre plus fréquemment. Résultat : une meilleure reddition de comptes.

Ensuite, la possibilité pour les députés de voter électroniquement soulève la question de savoir pourquoi, si un député s'absente du Parlement en service commandé, ses commettants devraient être privés de leur droit de faire entendre leur voix? Il ne sera plus nécessaire aux députés d'assister aux scrutins, ce qui va rehausser l'importance de leur voix et réduire l'importance du lieu. Résultat : une meilleure participation.

Mis à part le vote électronique, il y a le fait que les débats pourraient se dérouler et les décisions se prendre dans le cyberspace et d'une manière qui permette à tous les citoyens de les suivre, de les commenter et éventuellement d'y participer. Résultat : une meilleure transparence.

Nous en sommes aux premiers stades d'une profonde mutation. Les modalités qu'elle revêtira dépendront des débats à venir. Ce qui est sûr, c'est que le génie est sorti de la bouteille. Il incombe donc aux députés de se familiariser avec les TIC afin de pouvoir jouer leur rôle dans le développement des systèmes qui détermineront l'orientation de notre démocratie.

Reg Alcock est député de Winnipeg-Sud à la Chambre des communes. Il a été secrétaire parlementaire du président du Conseil privé et président du Comité permanent du développement des ressources humaines. Premier député fédéral canadien à exploiter un site Web, il est un grand spécialiste de la technologie de l'information et de la gouvernance. Il est coauteur d'une récente étude intitulée « Ouvrir le dossier du cyber-gouvernement : gouverner au XXI^e siècle ». Voici le premier d'une série d'éditoriaux sur les questions qui se posent aux législateurs à l'aube d'un nouveau siècle.

